

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

# COURRIER DE ROANNE

HEBDOMADAIRE, POLITIQUE, INDÉPENDANT

ABONNEMENTS : Un an, 40 fr. ; — Six mois, 5 fr. 50 c.  
 INSERTIONS : Réclames, la ligne 25 c. ; — Annonces, la ligne, 45 c.

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois, et sont considérés comme continués, sauf réception d'avis contraire.

Les annonces judiciaires et légales seront dorénavant insérées dans n'importe quel journal du département, au choix des intéressés, en se conformant aux prescriptions de la loi.

LES ANNONCES SONT REÇUES :  
 à Paris, Dongrel et Bullier jeune, pl. de la Bourse, 33, rue Vivienne ;  
 chez M. J. Malignon, agent de publicité 14, r. Tüpin.  
 à Lyon, chez M. J. Malignon, agent de publicité 14, r. Tüpin.

BUREAUX : rue Traversière, n° 21 au 1<sup>er</sup>.  
 ouverts de 9 à 11 heures du matin, et de 3 à 5 heures du soir.  
 Pour tout ce qui concerne la rédaction,  
 s'adresser à M. DEVILLE, rédacteur en chef.  
 Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui ne voudraient pas le renouveler, devront en aviser l'administration du *Courrier de Roanne* qui, si elles ne le font pas, les considérera comme ayant contracté un nouvel abonnement.  
 Celles qui n'ont point encore payé le prix de leur abonnement sont instamment priées de le faire, soit au bureau du *Courrier*, rue Traversière n° 21, soit chez M. MARILLIER, rue des Planches n° 30, administrateur en chef chargé des recouvrements.

## ELECTIONS MUNICIPALES

La ville de Roanne vient de prouver une fois de plus qu'on peut, avec raison comme jadis, l'appeler : *Roanne la sage*. Les élections, pour le renouvellement intégral du Conseil municipal, ont eu lieu dimanche dernier dans le plus grand calme.

Dès 6 heures du matin les électeurs se sont succédés, dans les salles du scrutin, sans interruption jusqu'à 6 heures du soir, avec le plus grand ordre.

Le dépouillement s'est opéré régulièrement et s'est terminé à une heure déjà avancée (11 heures du soir) au milieu d'une foule compacte, attentive et recueillie.

Aucun incident à noter n'est venu distraire les électeurs de leur gravité pendant cette paisible journée, dont nous donnons le résultat.

Deux listes seulement étaient en présence ; celle des républicains libéraux et celle des républicains socialistes. Le parti conservateur n'a point fait de liste et s'est complètement abstenu de prendre part au scrutin. 2,220 électeurs ont pris part au vote.

La liste des républicains libéraux patronnée par le *Courrier* a passé toute entière. Elle contenait, moins un, les noms des membres de l'ancien conseil et de cinq nouveaux candidats pour le compléter, tous ont été élus : Voici leurs noms.

Brison,	conseiller sortant	1782
Raffin Alexandre,	maire sortant	1777
Audiffred,	conseiller id.	1773
Coste,	adjoint sortant	1772
Canalon Amand,	conseiller id.	1769
Gerbay,	id.	1764
Coutaret,	id.	1762
Pouilloux,	id.	1759
Colombat Samuel,	id.	1755
Michalon,	id.	1755
Deville,	id.	1749
Pavy,	id.	1748
Thiodet,	id.	1747
Devillaine Joannès,	id.	1747
Chassignoles,	id.	1743
Servajeau,	id.	1742
Denis,	id.	1741
Damon,	id.	1740
Perraud,	id.	1730
Ojardias fils,	négoçant	1712
Berthaud,	fabricant	1717
Rollin fils,	négoçant	1705
Thiboulet,	conseiller id.	1705
Pizet,	adjoint sortant	1704
Lafay,	mécanicien	1689
Grivolat,	m. de charb.	1686
Desbas,	conseiller id.	1596

Le total des suffrages de la liste des républicains libéraux est de 46 869

Le total des suffrages de la liste du Comité républicain socialiste est de 6 815

Celui de ses candidats qui a obtenu le plus de voix n'en a eu que 495.

A onze heures du soir quand le résultat a été proclamé par le maire, le cri unanime de vive la République s'est spontanément échappé de toutes les poitrines ; sur l'invitation de M. le Maire la foule s'est retirée silencieusement.

## BULLETIN

Roanne, le 17 août 1872.

Nous assistons aux premiers épanchements des députés près de leurs électeurs. Aux comptes rendus sous forme de lettres adressés par quelques représentants à leurs commettants, et dont nous avons déjà parlé, il nous faut joindre aujourd'hui le manifeste de M. le marquis de Francieu, que nous avons cru devoir reproduire intégralement, parce qu'il donne la note exacte de l'opinion légitimiste.

Dans ce manifeste, M. de Francieu fait bon marché de la candidature et de l'ambition de M. le duc d'Aumale, puis il dénigre les républicains et particulièrement M. Thiers, auquel il se dispense même de rendre le légitime hommage qui lui est dû pour les éminents services dont la France lui est redevable.

Là où le représentant de la légitimité est parfaitement judicieux, c'est lorsqu'il parle de la nécessité dans laquelle se trouvera l'Assemblée de procéder à sa dissolution, si, pendant l'année qui va s'écouler, la fin du provisoire n'est pas venue.

Si nous croyons les dires de certains journaux, quelques-uns des commissaires, appartenant naturellement à la droite, auraient l'intention de demander au gouvernement des explications sur l'incident Kératy et sur la nomination de MM. Babaud-Larivière et Cantonnet aux préfectures des Pyrénées-Orientales et du Rhône.

Nous ne savons ce qu'il y a d'exact dans ce renseignement ; mais, pour les commissaires monarchistes eux-mêmes, nous souhaitons qu'ils n'aient pas le malencontreux dessein qu'on leur prête.

Le *Journal officiel* contient un décret présidentiel fixant la durée des vacances de la cour des comptes, du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre. Le même décret établit, conformément à l'usage des cours et tribunaux, une chambre de vacances qui connaîtra de toutes les affaires attribuées aux trois chambres, sauf celles qui seront exceptées par un comité composé du premier président, des présidents de chambre et du procureur général.

Il se confirme que l'empereur de Russie, actuellement en Crimée, sera accompagné dans son voyage à Berlin, où il arrivera le 5 septembre, par le tzarévitch, les grands-ducs Wladimir Alexandrowitch et Nicolas Nicolaïewitch. Parmi les grands dignitaires qui suivront également le tzar, on cite le prince Gortchakoff, qui est en Suisse pour le moment, et le ministre de la guerre,

On lit dans le *Journal officiel*, à la date du 13 août :

Le président de la République présidera demain, 14 août, le conseil des ministres, qui doit se réunir à l'Élysée à huit heures du matin. Il recevra ensuite, en audience de congé, S. Exc. Djemil-Pacha, qui part pour Constantinople.

Le président de la République repartira le soir même pour Trouville.

La commission de permanence de l'Assemblée nationale se réunit aujourd'hui à une heure et demie. On y entendra M. Victor Lefranc sur la nomination des nouveaux préfets, à propos de laquelle on veut lui demander des explications. Quelques membres ont aussi l'intention d'interroger sur l'emprunt, relativement à certains faits de souscription.

Les préparatifs de l'entrevue des trois empereurs s'achèvent à Berlin. La *Gazette des Etrangers* de Vienne, journal français qui passe pour recevoir les inspirations du ministre Andrassy, annonce que le prince Gortschakoff, avec l'assentiment de M. de Bismark, présentera à Berlin un projet de triple alliance, destiné à garantir le maintien du *statu quo* territorial et de la paix européenne, et en même temps de servir de sauvegarde aux principes monarchiques, menacés par les menées de l'Internationale et de la Révolution. Ce serait décidément une manière de Sainte-Alliance.

L'*Officiel* apporte les noms des nouveaux préfets des Bouches-du-Rhône et du Rhône.

M. Limbourg, préfet de l'Hérault passe en même titre à Marseille.

Et M. Cantonnet, préfet des Pyrénées-Orientales, remplace à Lyon M. Pascal.

M. Daunassans, sous-préfet de Valenciennes, et M. de Perthuis, sous-préfet de Saint-Omer, sont promus à la dignité préfectorale, le premier en Corse, et le second dans l'Eure-et-Loir.

M. Albert Leguay, qui était préfet à Chartres, va prendre à Nancy la succession de M. de Montesquiou, nommé conseiller d'Etat.

M. Babaud-Larivière, ancien préfet de la Charente, du 6 septembre 1870 au 1<sup>er</sup> avril 1871, rentre dans l'administration. Il est nommé préfet des Pyrénées-Orientales.

Nous regrettons d'avoir à enregistrer la nomination de M. Limbourg à la préfecture des Bouches du Rhône, M. Limbourg, fameux par la persévérance avec laquelle il a poursuivi dans son département les bustes de la République coiffés du bonnet phrygien

est malheureusement, dans de moindres proportions il est vrai, un préfet du genre de M. de Kératy, qui va remplacer.

En somme, sauf cette nomination et pris en bloc, le mouvement préfectoral qui vient de s'accomplir peut être considéré, nous le répétons, comme satisfaisant pour la cause républicaine.

Des vivats en l'honneur de l'ex-empereur, accompagnés de cris intentionnellement hostiles à l'adresse du président, ont, hier, tout à coup, appelé l'attention des promeneurs qui se trouvaient sur la plage, à Trouville. Ces cris portaient d'un groupe de six personnes debout sur le pont d'un yacht qui entraînait dans le port. Lesdites personnes, au reste, paraissaient sortir d'un joyeux déjeuner où le vin n'avait pas dû faire défaut.

La presse allemande continue à s'occuper beaucoup de la très prochaine entrevue des trois empereurs, sur laquelle on échauffe toujours force commentaires. Les derniers avis du Mexique portent que le pays est tranquille, l'insurrection — loin d'entrer en voie de recrudescence après la mort de Juárez, comme on aurait pu s'y attendre — ayant, au contraire, pris fin par suite de la soumission du chef des rebelles, Diaz.

## L'ENQUÊTE OUVRIÈRE

Nous parlons dimanche dernier du questionnaire adressé, aux préfets, destiné à éclairer les membres de la commission de l'enquête ouvrière.

Au sujet de ce questionnaire, Edouard Lockroy, fait remarquer que l'adresser aux préfets, c'est comme si pour savoir ce qui se passe dans les préfectures on s'adressait aux ébénistes, aux chiffonniers, ou aux savetiers de la calabre, à tout le monde enfin excepté aux intéressés qui y sont. L'étonnement qu'il témoigne à ce sujet ne nous surprend pas moins que la peine (facile avec le talent qu'il possède) qu'il se donne pour démontrer la stupidité d'un pareil procédé.

Est ce que de temps immémorial il n'en a pas été ainsi ? A-t-on jamais vu les potentates les princes, les juges les prélats les hauts administrateurs, s'assemblant sous prétexte de s'occuper du bonheur des peuples, faire autre chose que de leur forger des entraves, leur tailler, comme on dit, des coupures, inventer des droits, décréter des gabelles, des dîmes et des impôts, s'arroger des privilèges, des gros traitements ou des monopoles. Et cela sans seulement s'enquérir sérieusement de leurs besoins, sans avoir la simple politesse de les consulter sur la manière de leur enlever le produit de leurs sueurs et leur demander la permission de les tondre et tailler à merci ?

Ne s'est-il donc point encore aperçu, le cher confrère, que les mêmes hommes qui conduisaient les peuples sous les régimes déchus au travers de toutes les injustices, disposent encore par suite de l'ignorance des masses, de leurs destinées de leurs bourses et de leurs personnes ? A-t-il raison de s'étonner et de s'écrier que ces beaux messieurs, sachant très-bien que les préfets ne sont pas plus aptes à élucider les questions sociales que les Elephants à enfilet des perles ont eu tort de leur demander des renseignements qu'ils ne peuvent fournir ?

M. Lockroy, du reste ne se fait aucune illusion sur les fruits que les travailleurs retireront d'une enquête faite de cette façon plus que sur le beau zèle des enquêteurs. Nous lui laissons la parole.

« Les auteurs du questionnaire, dit-il préviennent les Préfet qu'ils n'entendent accepter que des réponses brèves.

Les monosyllabes suffisent. Il est indispensable, sans doute, que l'enquête tienne dans un volume de 200 pages, et qu'on n'ait point trop de documents à étudier pour rédiger le rapport. Or, cette commission, qui demande des réponses brèves, pose naïvement des questions comme celle-ci : Quelle est, en général, la nature des rapports entre les ouvriers et les

patrons ? Pour répondre consciencieusement, il faudrait écrire un traité. Il est probable que les préfets, peu soucieux de composer des traités, et obéissant d'ailleurs aux ordres qu'ils reçoivent, vont répondre comme un seul homme : « Ces rapports sont tendus ». Cela sera parfaitement exact, mais il est permis de se demander si cette phrase nous renseignera suffisamment, et si l'adjectif qualificatif « tendu », jeté dans une enquête, suffira à lui seul, pour éteindre le paupérisme.

Les questions adressées aux préfets sont d'ailleurs assez simples. — Y a-t-il de grandes industries employant-elle beaucoup d'ouvriers ? Avez-vous des sociétés coopératives ? etc., etc. L'enquête se résumera en une statistique. Encore cette statistique ne sera-t-elle point d'une exactitude très scrupuleuse. Le questionnaire a la naïveté de dire : — Fournissez le nombre approximatif d'ouvriers employés. « Approximatif » donne à l'avance un caractère sérieux au document. Cela permettra aux préfets de répondre : il y en a vingt mille, et si ce n'est vingt mille, c'est un autre chiffre. Je voudrais voir l'Assemblée raisonnant là-dessus.

Chose remarquable ! Parmi ces questions, faites avec tant d'intelligence, aucune ne pose le vrai problème : — Quel remède voyez-vous aux maux sociaux ? Le désir de ne collectionner que des réponses brèves aura fait écarter cette demande. C'était pourtant la plus importante. Mais pour obtenir quelques réponses à peu près raisonnables, il aurait fallu s'adresser aux intéressés : aux ouvriers, aux patrons eux-mêmes. C'est ce qu'on ne tenait pas à faire, probablement. Il fallait s'adresser à ces syndicats si intelligents, si travailleurs, si bien intentionnés, qui se forment tous les jours, dans la classe ouvrière, et dont notre collaborateur et ami Pauliat nous raconte quotidiennement les efforts et les progrès.

Il fallait interroger Lyon, Marseille, Lille, Rouen, Bordeaux, Paris ; il fallait acculer la misère dans une impasse et l'obliger à dire son secret. Ah ! ouiche ! Les questionneurs font la petite bouche et se détournent. Il ne montent point dans les mansardes et ne descendent pas dans les ateliers. Ils n'ont confiance qu'aux gens officiels. C'est à des fonctionnaires bien rentés et galonnés sur toutes les coutures qu'ils vont demander de quelle façon on meurt de faim.

Quand ils auront pris l'avis des Guignes de Champvans, ils croiront avoir fait faire un pas à la question sociale. Ils éditent un gros volume et ils se croiseront les bras. Que les travailleurs osent prétendre qu'on ne s'occupe pas d'eux ! On a fait une enquête. Leur situation n'est pas si pénible qu'on le dit : la preuve, c'est que Guignes de Champvans ne se plaint pas. Le bon Guignes est un thermomètre. Le bonheur des classes ouvrières se mesure à la satisfaction des préfets.

Et c'est avec cette légèreté inouïe que ces prétendus conservateurs vont aborder le problème terrible qui a épouvanté tant d'esprits audacieux, qui a fait reculer tant de réformateurs, et dont la solution contient en germe l'avenir ! Ce que tant d'esprits ingénieurs et profonds n'ont pu décider, il vont le faire résoudre par des préfets. Babouf, Saint-Simon, Fourier, Louis Blanc, Proudhon, ne suffisent pas. Bien. Appelez les gardes champêtres ! Vous étudier les économistes Blanqui, Say, Malthus, à quoi bon ? Nous avons Kératy. Pourquoi Kératy ne dirait-il pas ce qu'il pense de la question sociale ? Il a bien donné son avis sur *Rabagas* !

Non, cela est merveilleux et étourdissant. Ils s'occupent de la question ouvrière et ils n'interrogent ni les économistes, ni les philosophes, ni les socialistes ; ils n'interrogent pas les ouvriers. Ils interrogent les préfets ! Ils ne se rendent pas compte que l'ordre, la tranquillité, la paix publique, la sécurité, l'avenir sont dans la solution de cette question qu'ils effleurent ; que là est le nœud et le secret de la situation. Tandis qu'ils passent des mois et des mois à préparer des royautés éphémères qui dureraient moins longtemps encore que leur vieillesse, à dresser des trônes qui tomberaient avant leurs dernières dents, ils cotoient en souriant le précipice où nous roulerons un jour ou l'autre si nous ne savons pas le combler.

Ils n'ont pas vu qu'à de certaines heures les armées qu'on concentre sur les places publiques, les canons dont on remplit les arsenaux, les fusils qu'on bourre jusqu'à la gueule tout cela s'évanouit comme une fumée ? Ils ne savent donc pas que les chercheurs qui ont été au fond de toutes les révolutions et de tous les cataclysmes, se sont trouvés toujours en face du même spectre : la misère ?

## L'ESSAI LOYAL.

Pour profiter de l'expérience il faut se souvenir.

Souvenons-nous donc que l'an dernier, quand on parlait d'une prorogation de l'Assemblée, un haut personnage disait en souriant : « Si elle pouvait s'absenter six mois, comme la rente monterait ! » La voilà partie pour plus de trois mois — du 4 août au 11 novembre, — et le pays se sent déjà soulagé.

Cependant les députés sont nommés pour faire les affaires de la nation : comment se fait-il que la nation, qui devrait être enchantée de les voir à la besogne, éprouve au contraire une sorte de satisfaction quand ils prennent des vacances ? Ah ! c'est qu'on les a vus à l'œuvre ! Après la signature de la paix, ils ont voulu rester ; ils avaient une tâche admirable à accomplir : réparer les désastres du passé, préparer l'avenir ; régénérer la population par l'instruction obligatoire et par le service obligatoire ; répartir équitablement sur tous les citoyens, proportionnellement à leurs revenus, les nouvelles charges imposées à la patrie. Au lieu de se mettre au travail avec calme, avec patience, avec persévérance, ils ont gaspillé un temps précieux dans des discussions inutiles, des débats qui dégénéraient en disputes, des personnalités scandaleuses, des récriminations violentes et passionnées, des intrigues mesquines ; alors, le pays, fatigué de ces agitations stériles, a perdu confiance dans l'Assemblée ; il est heureux de la voir se proroger et serait plus heureux encore de la voir se dissoudre.

Dès les premiers jours, à Bordeaux, ces dispositions haineuses se sont fait jour. Au moment où de généreux citoyens — parmi lesquels on se plaît à compter plusieurs de nos généraux — se demandaient s'il ne valait pas mieux tenter un effort suprême que de subir la honte d'un traité qui arrachait à la France deux provinces ; la majorité, royaliste et clérical, aveuglée par la passion, insultait un vieillard, un héros, Garibaldi, qui était venu mettre son dévouement et son épée au service de la France envahie !

Quand elle eût approuvé le traité qui livrait à l'ennemi l'Alsace et la Lorraine, la majorité, — qui ne songeait qu'à rétablir la monarchie, — ne voulut point se séparer ; elle se déclara Constituante, et infligea à Paris — à Paris qui venait de supporter héroïquement les souffrances d'un long siège — la plus douloureuse des humiliations en allant s'établir à Versailles. Hélas ! cette résolution fut l'une des causes de l'insurrection du 18 mars.

Il fallait pourtant penser à réparer les désastres et la ruine : les monarchistes voulaient avant tout rétablir la royauté ; heureusement, unis contre la République, ils étaient prêts à se dévorer entre eux quand il s'agissait de choisir entre les Bourbons et les Orléans. Alors, d'un commun accord, on ajourna la question de la forme définitive du gouvernement et on convint de faire l'essai loyal de la République.

Le président de la République, M. Thiers, ne pouvait être suspect à la majorité ; il est resté, toute sa vie, attaché, dévoué au parti conservateur ; il a servi de ses lumières et de son talent la monarchie constitutionnelle ; il a même combattu les républicains. Donnant l'exemple du dévouement aux intérêts du pays, les républicains de l'Assemblée, oubliant les griefs passés, acceptèrent franchement l'essai loyal. Ils se souvinrent que M. Thiers a été toujours animé d'un grand sentiment national ; cela suffisait à leur patriotisme, et ils se dévouèrent de tous leurs efforts, dans l'œuvre de reconstitution du pays, le chef du pouvoir exécutif, qui cependant mettait en pratique, avec une sévérité trop scrupuleuse, la théorie de la république sans républicains.

De leur côté, qu'ont fait les royalistes ? Tous leurs amis étaient en place, occupant les préfectures, les recettes générales, tous les bons emplois. Comment ont-ils compris l'essai loyal ?

Les uns sont allés en pèlerinage à Anvers auprès du comte de Chambord qu'ils salueaient déjà du nom de Roi.

Les autres, désespérant d'obtenir la complicité de M. Thiers pour une restauration orléaniste, ont organisé une intrigue dans le but de remplacer le président de la République. C'est ce qu'on a appelé la manifestation des *bonnets à poil*.

Pendant que les royalistes perdaient ainsi un temps précieux, M. Thiers travaillait ; un jour il annonça qu'un nouveau traité avec les allemands donnait à la France le droit d'anticiper les paiements de rançon et de hâter la libération d'une partie des départements occupés. Pour atteindre ce but, il fallait de l'argent, beaucoup d'argent : trois milliards et demi ! Jamais monarchie n'a osé faire un appel aussi formidable au crédit ; le gouvernement de la République n'hésita pas, il demanda hardiment à la France, à l'Europe, au monde, un témoignage solennel de confiance dans l'avenir et la fortune de la France.

Les monarchistes comprirent, que si cette gigantesque opération financière réussissait, la République était définitivement consolidée. Alors mettant leurs passions au-dessus des intérêts de la patrie, ils essayèrent de mettre le trouble dans les esprits, répandant des craintes vagues sur la tranquillité du pays, en demandant à interpeller le gouvernement sur la situation intérieure, en s'opposant aux projets d'impôt réclamés par le gouvernement, en poursuivant de leurs espérances un vote hostile à M. Thiers au risque de flétrir la confiance du capitaliste dans la sécurité du pays, et de diminuer la chance de succès de l'emprunt.

Inutiles efforts ! le miracle financier s'accomplit. La République demandait trois milliards et demi, on lui en offrit quarante-quatre.

Quand le ministre des finances apporta à la tribune cette grande nouvelle, l'Assemblée se trouva divisée en deux parties : la gauche témoigna sa joie par des applaudissements enthousiastes, la droite resta muette, silencieuse, comme si la réussite de l'emprunt, qui hâta la délivrance du territoire, était la ruine de ses secrètes espérances !

Les faits sont là, qui disent clairement de quel côté est la loyauté, de quel côté est le patriotisme.

Le Patriote.

CE QU'ILS VONT NOUS DIRE.

Depuis que l'Assemblée de Versailles a pris ses vacances, le pays a retrouvé un calme qu'il connaissait plus depuis longtemps. Par ses violences, par ses tentatives de restauration monarchiques, la droite soulevait des

tempêtes au sein de l'Assemblée qui jetaient le trouble dans toute la France et ravivaient les passions politiques.

Cette accalmie, cependant, n'est qu'apparente, les incorrigibles n'ont point abandonné leurs criminelles espérances, ils ne sauraient renoncer à leurs habitudes d'intrigues et d'hypocrisie.

Les monarchistes de Versailles vont, nous pouvons nous y attendre, se présenter à nous sous mille formes pour capter nos suffrages. L'un se dira patriote, républicain même, chantera les louanges de Thiers qu'on avait mal compris et qui, en définitive après avoir dupé les radicaux et les turbulents de la gauche, a parfaitement satisfait à toutes les volontés de la partie éclairée de la chambre, avec la quelle désormais il est certain de donner à la France le gouvernement qui lui convient. Un autre feignant de désirer la république s'acharnera à mettre en évidence tous les défauts de M. Thiers (il n'en manque pas) et voudra prouver quelui seul et les incapables du 4 Septembre sont les auteurs de nos désastres.

Nous en verront simulant la peur et l'effroi, parcourir les villes et campagnes et semer les craintes et les défiances. Ils nous affirmeront, nous parlant à l'oreille, qu'ils ont des renseignements précis, que les trois empereurs de Russie d'Autriche et de Prusse, réunis à Berlin, ne pouvant être sans inquiétude en voyant la France dans les bras d'un maître de 76 ans, sans savoir entre les mains de qui elle sera peut être demain, s'apprêtent à prendre de concert les mesures nécessaires pour nous tenir dans l'abaissement et l'impuissance, peut-être même pour faire de la France une nouvelle Pologne. Et cependant, ajouteront-ils que de moyens n'avons nous pas pour fonder un vrai gouvernement, aussi libéral et aussi avancé qu'on voudra, net, déterminé, rassurant le reste du monde sur notre avenir ; etc. etc. ; puis l'éternelle rangaîne la défense de la propriété, la famille la religion, que personne n'attaque.

Attendons les donc sans sourcilier ces habiles et à tous leurs discours quelques mielleux quelque pompeux qu'ils soient, répondons invariablement : « ne nous parlez plus de désastres d'abimes ; vous nous avez conduits » et tondus sous toutes les monarchies, nous sommes ou vous nous avez mis, n'espérez plus nous tromper ; nous vous avons vu à l'œuvre, » passez votre chemin. »

Ne nous lions plus à eux, ils ne sauraient qu'hypocritement, nous ramener sous le double joug d'un despote quelconque et des inquisiteurs. Veillons donc, notre salut est à ce prix.

Chronique locale

TIRAGE AU SORT

ARRÊTÉ : DE M. LE PRÉFET.

ART. 1<sup>er</sup>. Les tableaux de recensement de la classe de 1871 seront examinés, et le tirage au sort sera effectué dans les divers cantons, aux lieux, jours et heures indiqués ci-après :

Arrondissement de Montbrison.

St-Jean-Soleymieux, mardi, 20 août, à 1 heure 1/2 du soir. — St-Bonnet-le-Château, mercredi, 21 août à 8 heures 1/2 du matin. — St-Rambert, jeudi, 22 à 9 heures du matin. — Montbrison, vendredi, 23 août, à 8 heures 1/2 du matin. — Feurs, samedi, 24 août, à 9 heures du matin. — St-Galmier, lundi, 26 août, à 8 heures 1/2 du matin. — Boën, mardi, 27 août, à 9 heures du matin. — Noiretable, mercredi, 28 août, à 8 heures du matin. — St-Georges-en-Couzan, jeudi, 29 août, à 1 heure du soir.

Arrondissement de Roanne.

Belmont, mardi, 20 août, à 11 heures du matin. — Charlieu, mercredi, 21 août, à midi. — Roanne, jeudi, 22 août, à 9 heures du matin. — Perreux, vendredi, 23 août à 1 heure du soir. — La Pacaudière, samedi, 24 août, à 9 heures 1/2 du matin. — St-Just-en-Chevalet, lundi, 26 août, à 11 heures du matin. — St-Germain-Laval, mardi, 27 août, à 11 heures du matin. — Néronde, mercredi, 28 août, à 11 heures du matin. — St-Symphorien-de-Lay, jeudi, 29 août, à 11 heures du matin. — St-Haon-le-Châtel, vendredi, 30 août, à 1 heure du soir.

ART. 2. Dans les lieux de réunion désignés, MM. les maires feront disposer par avance le local où devra se faire le tirage.

ART. 3. La publication du présent arrêté tiendra lieu de convocation individuelle pour les jeunes gens ; il sera imprimé en plaards et transmis à MM. les maires de toutes les communes du département, pour être, par leurs soins, publié et affiché pendant deux huitaines consécutives.

ART. 4. Les jeunes gens devront se présenter en personne autant que possible, ou bien se faire représenter par leurs parents, tuteurs ou curateurs ; en cas d'absence, on procédera comme s'ils étaient présents, et leur numéro sera tiré par le maire de leur domicile ou par le sous-préfet. Les opérations commenceront à l'heure précise indiquée.

ART. 5. Conformément à l'article 10 de la loi du 21 mars 1832, MM. les maires sont tenus d'assister à l'examen des tableaux de recensement et aux opérations du tirage ; ils devront être dédés de leur écharpe.

ART. 6. Aux termes de ce même article, l'occoe dans lequel les communes du même canton sont appelées au tirage, sera déterminé par le numéro que chacun de MM. les maires aura obtenu par le sort.

ART. 7. M. le chef d'escadron commandant la gendarmerie départementale est invité à prendre les dispositions convenables pour qu'une brigade soit rendue sur les lieux de réunion ci-dessus désignés, à l'effet de maintenir le bon dordre pendant la durée de l'opération.

ART. 8. M. le Secrétaire général de la préfecture et MM. les Sous-Préfets de Montbrison et de Roanne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à St-Etienne, le 6 août 1872.

Le Préfet de la Loire,

DUROS.

Par arrêté de M. le préfet, du 8 août 1872, l'ouverture de la chasse dans le département de la Loire sera fixé au premier septembre.

Jedi en entrant au café de l'Union nous vîmes dans la rue des Bourassières, des tréteaux qui nous donnèrent à penser. Il allait y avoir là un *Reposoir*. Bientôt des hommes apportèrent de la mousse, des fleurs, des tapis ; une sainte vierge fut hissée sur le sommet, on alluma quelques chandelles et l'on attendit. A cinq heures et demie le cortège arriva. Un bedeau splendide ouvrait la marche. Jamais nous n'avons vu bedeau pareil. Il était rouge, blanc et or. Les épaulettes avaient des étoiles, ses culottes étaient courtes, ses bas blancs, ses souliers vernis, sa hallebarde était prodigieuse, le fer en était d'or et le bois orné de clous d'or et de velours rouge.

De délicieuses fillettes blanches et roses venaient ensuite. Nous avons beaucoup remarqué, et nous ne cachons pas que la foi religieuse a failli nous entrer dans le ventre à cette vue, des jeunes bambins tout de rouge habillés qui portaient des emblèmes symboliques. Deux étaient en archers du moyen-âge avec des casques en papier et les lances en carton. D'autres portaient des scies, des équerres et des rabots. Une espèce de pièce montée en papier et en tulle portée par quatre garçons suivait en remplissant l'air de suaves parfums ; une casquette brûlait au milieu. Une deuxième pièce montée sans aucune signification précise venait après. Il y avait une gerbe en or, des raisins en or également et des roses en calicot peint.

Un groupe de jeunes filles chantait un délicieux cantique où le mot de montagnards revenait assez souvent. Toutes ces jeunes filles étaient vêtues de robes blanches. Immédiatement derrière, un grand nombre de garçons ornés d'accoutrements peacock jetaient des fleurs dans la rue, quelques-uns avaient des encensoirs.

L'ensemble du spectacle était magnifique et bien fait pour donner une haute idée des joies de la religion.

Jean le Radical.

Roanne, le 30 juillet 1872.

Monsieur le rédacteur du *Courrier de Roanne*.

Vous avez inséré dans votre journal de dimanche dernier un article ainsi conçu :

« On nous assure qu'à la dernière séance du conseil d'arrondissement de Roanne, M. l'architecte départemental n'aurait pas eu « honte de réclamer un crédit de 2000 francs pour réparer la fameuse chambre dite de Napoléon III, où le bandit de décembre a dormi une nuit. Ce sanctuaire avait besoin « de papier à six francs le rouleau et il fallait « de l'argent pour redorer la célèbre inscription : Prince vous avez sauvé la France. »

Je m'étonne Monsieur le rédacteur de la légèreté avec laquelle vous accueillez des articles anonymes portant aussi visiblement le cachet de la passion.

Vous auriez dû avant d'insérer cet article vous procurer le rapport que je soumetts chaque année au conseil d'arrondissement, vous auriez vu que je ne demandais pas un crédit de 2000 francs, mais bien de 1760 francs seulement.

En outre ce crédit n'était pas uniquement destiné à réparer la fameuse chambre dite de Napoléon III, mais à bien d'autres travaux que je considère comme urgents.

Vous voyez le détail des réparations auxquelles je demandais à affecter le crédit de 1760 francs et cela, croyez-le bien sans aucune honte.

- 1<sup>o</sup> Plafond de l'escalier à piquer et refaire 40 mètres carrés.
- 2<sup>o</sup> Plafond de la chambre n° 1 (chambre dite de l'empereur) 56 id.
- 3<sup>o</sup> Plafond de la chambre n° 2 42 id.
- 4<sup>o</sup> Plafond de la chambre n° 3 42 id.
- 5<sup>o</sup> Couche de la chambre n° 1 à refaire.
- 6<sup>o</sup> Peinture et papiers peints des trois pièces.

7<sup>o</sup> Murs de l'escalier stuc marbre à réparer et revernir.

8<sup>o</sup> Vestibule de l'entrée, plafond à refaire et stuc à réparer.

« Tous les plafonds à réparer tombent et « menacent ruine.

Vous voyez Monsieur le rédacteur quels étaient les travaux à faire ; vous voyez aussi qu'il ne s'agit ni de rouleaux de papier à six francs ni d'inscription à redorer.

Du reste votre correspondant sait fort bien que l'inscription dont il parle n'existe plus depuis longtemps. Pourquoi donc Monsieur le Rédacteur, ces attaques si injustifiables contre un modeste fonctionnaire (sans traitement), qui ne fait que remplir consciencieusement son devoir ? Ma mission Monsieur, est de surveiller les propriétés départementales et de signaler à l'autorité les réparations dont elles peuvent avoir besoin.

Chaque année je dois donner un état de leur situation et rapporter au Conseil d'arrondissement le devis des réparations à faire et des sommes qu'elles me paraissent devoir nécessiter. Le Conseil reste libre de faire ce que bon lui semble, et de refuser ou d'allouer les crédits demandés, mais ma responsabilité et ma conscience sont alors dégagées, elles ne le seraient pas si je cachais une situation que mon silence pourrait rendre désastreuse à un moment donné.

J'ai donc rempli mon devoir en signalant au Conseil les réparations que je croyais nécessaires, et je ne doute pas Monsieur, qu'en face de ces explications vous ne conserviez aucun doute sur celui, de votre anonyme ou de moi, qui doit avoir honte.

Je vous serai donc obligé Monsieur, d'insérer ma lettre dans votre prochain numéro.

Agréé en même temps, mes salutations très-empressées.

L'architecte départemental,

CHETARD.

Cette lettre vous paraît, contrairement à l'intention de son auteur, prouver que c'est bien pour la Chambre de Napoléon III, que M. l'architecte (sans traitement) a demandé, sinon 2,000 fr., du moins 1,700 fr. Une chambre d'Empereur, tout le monde sait ça, ne se compose pas d'une chambre unique. Les pièces n° 2 et 3, le vestibule et l'escalier qui y conduit, nous paraissent être parties intégrantes de cette même Chambre.

Nous inclinons à croire que notre correspondant a pu dire sans se tromper qu'au Conseil d'arrondissement une somme avait été réclamée pour réparation de la fameuse Chambre de Napoléon III.

SOUS-PRÉFETS

Il y a à Roanne, dans l'angle formé par la rue de la Côte et la rue-Neuve des Bourassières, une maison à deux étages, blanchie à la chaux et surmontée de deux paratonnerres. La cour d'honneur est fermée par une grille en fer et comme si cet aspect imposant ne suffisait pas, un drapeau flotte au sommet.

C'est l'hôtel de la Sous-Préfecture. C'est là que bien au-dessus des autres hommes, rayonnant de toute la splendeur officielle de la troisième république, M. Amiel Dabeau reçoit les ordres de son préfet.

C'est là qu'à des époques solennelles, sous le resplendissement des lambris peints à l'huile, dans l'éblouissante clarté des quinquets à pétrole, la foule des fonctionnaires de Roanne amène danser sa femme et courtiser ses filles.

C'est là, aussi, car on ne saute pas toujours à la Sous-Préfecture, que M. Amiel Dabeau doit envoyer au sévère Ducros des dépêches dans le sens de celle-ci : *Plantamour trompé, sommes tous vivants, mais républicains nommés à grande majorité. Pauvres bonapartistes bien à plaindre.*

Laissons ici M. Dabeau qui est un homme simple et républicain sincère — puisque la République l'occupe — et examinons un peu, nous que les pompes du pouvoir n'éblouissent pas, ce que c'est qu'un sous-préfet et quelle est son utilité pratique dans la marche des affaires.

D'abord un sous préfet n'a pas d'appointement, il émarge au budget. Cela vaut mieux, cela est plus convenable, cela établit d'une façon catégorique qu'entre un employé de commerce, de banque ou d'administration privée et un sous-préfet, il y a une différence qui donne le vertige.

Et puis, songez donc, si l'on disait, par exemple, M. Amiel à quatre mille francs d'appointements, les misérables du faubourg Clermont qui comprendraient ce style clair et ne manqueraient pas de penser : Ah ! quatre mille francs de gage ; ça fait plus de 330 francs par mois. C'est plus que quatre d'entre nous qui n'en avons pas 80 chacun.

Le Sous-Préfet assiste au tirage au sort. Il est évident que cela est de toute nécessité. Il délivre les permis de chasse, tout le monde sait que cette mission demande un tact, un goût, une finesse et une instruction de premier ordre. Les attributions du Sous-Préfet ne s'arrêtent pas ici, il a bien d'autres mandats. Il préside le conseil d'arrondissement où la politique est interdite ainsi que les affaires locales. Il transmet au préfet, les demandes des cabaretiers et des aubergistes, — il transmet encore tout ce qui lui arrive, cette sage mesure est pour infuser aux populations une confiance absolue dans les lumières de la Sous-Préfecture. Le sous-préfet assiste à la distribution des prix dans les collèges, pensionnats, écoles et asiles. Il n'a pas la police intérieure, de la ville, mais quand il passe des soldats ils est dispensés des billets de logement. Ensuite, et c'est là le plus beau rôle de son existence, il représente le gouvernement à la messe de Pâques, aux processions de la Fête-Dieu et croyons-nous, à la grande revue des pompiers.

Il a encore l'ambition de devenir préfet pour que sa femme soit préfète.

Pour cet immense labeur un sous Préfet à d'abord son émargement et ensuite l'honneur de porter un habit noir, bordé d'argent, un chapeau à claquette et, suprême insigne ! une épée au côté.

Voilà en quelques mots les grands traits qui distinguent un sous-préfet d'un autre citoyen.

Il y a bien certaines particularités, mais comme elles ne relèvent que du sous-préfet lui-même, nous n'en parlerons pas. En effet, dire qu'un sous-préfet doit absolument penser comme son préfet, serait malséant ; soutenir qu'un individu qui ayant servi l'empire se trouve sous-préfet aujourd'hui, est un drôle, digne du mépris des bonapartistes et des républicains, serait naïf et inutile. Nous ne parlerons pas. Au reste ceux qui ont lu le 10<sup>e</sup> régiment de Jules Nouric savent fort bien qu'un sous-préfet peut imiter son préfet sans penser comme lui ; il peut cracher comme lui, rire comme lui, être bête comme lui et penser qu'il lui est de beaucoup supérieur. Girardin prouve aussi dans ses œuvres complètes, que servir deux gouvernements opposés est parfaitement compatible avec un cœur droit, des mœurs honnêtes ; et l'envie de faire son chemin.

Ces temps-ci sont durs pour les préfets et sous-préfets.

Il souffle de Trouville un vent de destitution qui donne à la girouette de la maison de la rue des Bourassières des fremissements remarquables. Le plus rude des préfets, le Gaudissart de la bande vint de sombrer. Kératry en croulant a révélé au monde officiel cette étonnante nouvelle que pour diriger une ville il faut autre chose que des nerfs et un coup de lance dans la tête.

Jean le Radical.

On nous adresse la lettre suivante :

Saint-Just-en-Chevalet, 15 août 1872. Je lis peu le *Journal de Roanne*, ses tendances bonapartistes, les lâches insultes hebdomadaires semées dans ces colonnes contre les hommes du 4 septembre m'ont inspiré un tel dégoût que je ne puis consentir à le parcourir.

Jean le Radical.

Je vous serai donc obligé Monsieur, d'insérer ma lettre dans votre prochain numéro.

Agréé en même temps, mes salutations très-empressées.

L'architecte départemental,

CHETARD.

Hier, j'ai fait un effort sur moi-même et ai jeté les yeux sur cette triste feuille.

Un article du *Courrier* signé Spartacus et commenté par un certain monsieur, a fixé mon attention.

Je n'ai pas aujourd'hui l'intention de relever les paroles blessantes de l'organe officiel de MM. Bouillier père et fils; j'ai moins encore celle d'examiner s'il y a lieu pour un malheureux peuple de se réjouir lorsqu'il a trouvé par nécessité à la rançon de son honneur et de sa liberté vendus par l'empire. Cette joie est celle des mères, des femmes et des filles, elle ne saurait être celle des hommes. Hélas! je proclame bien haut que les républicains n'auraient jamais songé à s'en faire les interprètes si les royalistes ne les avaient réduits par leur lâcheté, leur triste rôle joué pendant et après la guerre, à subir une honte pareille. Mais je veux aujourd'hui m'adresser directement au rédacteur de l'article en question. Si je savais faire de la prosopopée ébouriffante comme le citoyen Pothier, je lui dirai: Monsieur, vous avez l'honneur d'être Polonais, votre nom l'indique. Vous êtes tout au moins d'origine Slave. A l'instar de l'immense majorité des nobles enfants de votre pays, aimez vous la France? Ou bien sédez de l'étranger la détestez vous? C'est ce que j'ignore et je dois raisonner dans cette double hypothèse. Si vous êtes un agent des ennemis de la France, je comprends vos attaques contre les hommes qui ont voulu après Sedan lutter contre l'étranger, tenter (avec les ressources immenses que devait leur laisser l'empire, qu'il laissait aux dires mensongers de l'Empereur) de soustraire leur pays aux dures conditions de la cession d'une partie de ses enfants; car il vous est permis de croire, et de faire croire à vos naïfs lecteurs que la cessation des hostilités après Sedan eût laissé à la France l'Alsace et la Lorraine. Vous connaissez la fausseté de vos affirmations! mais votre but est atteint? Vous avez jeté le blâme sur les derniers défenseurs de leur pays, vous croyez les avoir rendu odieux! Rabaisser, salir ainsi des hommes qui furent grands par leur patriotisme, c'est enlever à d'autres l'idée de les imiter jamais, c'est anéantir toute pensée de revanche... Bismark est satisfait! *L'œuvre Prussienne* se poursuit.

Salut à vous! la reconnaissance de vos mérites vous est acquise! Vous avez gagné votre salaire... mais je repousse cette hypothèse que votre intelligence tend pourtant à rendre plus ou moins vraisemblable et j'admets volontiers que Polonais vous aimez la France. Oh alors, je vous prie de m'expliquer votre conduite.

La France, il faut le dire, a vu naître également Jeanne d'Arc et l'évêque Cauchon qui l'a livra au bûcher! Elle a donc pu donner le jour tout à la fois à Gambetta et à Dupanloup. Rien d'étonnant donc que des Français insultent leurs défenseurs vaincus et désarmés. Mais notre vieille Pologne ne produisit jamais tant d'héroïsme et au même moment tant de lâcheté. Jamais la Pologne écrasée n'a vu ses vrais enfants insulter ses héros tombés, ses Bossak, ses Kosciuszko et ses Langiewiks...!!! Et c'est pour elle le gage assuré de sa revanche. Nul n'a faibli parmi les siens.

Mais comment se fait-il que vous Polonais venez dans un autre pays traîner dans la boue ceux qui à l'exemple des hommes restés chers aux cœurs polonais, ont voulu défendre à outrance leur patrie en danger?

Comment se fait-il que par une anomalie que ne comporte pas votre nationalité, vous vous associez à ces lâches français, descendance des Cauchons!

Vous aviez en un jour d'oubli étalé dans votre feuille les dépositions des Pictri et des Chevreau, dépositions d'où ressortaient la nécessité et la légitimité de la révolution du 4 Septembre. La France ne pouvait en effet laisser le soin de la défendre à des lâches et des imposteurs de cet acabit.

Mais comment se fait-il que vous soyez associés depuis à ces de Maux, à ces de Sugny, au blâme inique infligé à Gambetta et à Naquet, hommes dont l'intégrité ressort de l'acte même d'accusation dressé par le fameux d'Audiffred-Pasquin?

Comment se fait-il que vous songiez encore à défendre ces de Maux, ces de Sugny, ces hommes qui au moment du danger refusèrent de concourir avec le préfet Bertholon à l'œuvre sacrée de la défense du pays.

Vous n'avez pas oublié le refus rendu si public de ces messieurs de répondre aux sollicitations, aux prières de ce trop faible Bertholon. Leur refus fut un acte inexorable de lâcheté et d'incivisme, et cet acte vous l'avez approuvé, vous l'avez fait approuver par des électeurs campagnards abusés, et votre feuille a contribué, dans la mesure de ses forces, à envoyer à l'Assemblée des hommes dont le patriotisme est allé jusqu'à se tenir à l'écart de la lutte sacrée, bien plus: à l'entraver par des manœuvres souterraines... je m'arrête... mais je m'écrie: Ah s'il est permis à quelqu'un de faire entendre des récriminations qui puissent être traitées d'odieuses, de lâches, ce n'est pas à vous monsieur le Polonais, rédacteur du journal des de Maux, des de Sugny, des Bouillier leur compère et associé, ou de Bouillier fils cet éloquent député dont le silence fait tant de bruit et qui vote si bien à l'aide d'un remplaçant... Il n'est pas cependant fils d'Emigré ce petit bourgeois Bouillier... Il ne descend pas des croisés...

Non ce n'est pas à vous messieurs les royalistes, mais bien aux Républicains, aux spartacus et autres qu'il appartient de réclamer.

Un vrai Polonais.

Renaison, 30 juillet 1872.

M. le Rédacteur,

Votre numéro du 28 juillet contient une note relative à ma brochure en effet curieuse et plus que cela. Dans l'intérêt de la vérité, je dois vous dire qu'il n'est pas vrai que cette brochure a été saisie; vous avez été mal renseigné.

J'ajouterais que cet ouvrage imprimé à Rome a été entre les mains du souverain-pontif, dans celle des cardinaux, que l'ordinaire en a été averti et que ni les uns ni les autres n'ont cru devoir faire aucune observation ni opposition, que tous en ont connu la forme et le fond, que dès 1858 tous les faits cités étaient déjà de notoriété publique.

Du reste qu'on lise l'ouvrage, on en reconnaîtra la nécessité et la vérité.

Je suis etc.,

D.

Les orages dévastateurs sont extraordinairement fréquents cette année; peu de contrées en France n'en ont éprouvé, sur un point ou sur un autre, de graves dommages. Jusqu'ici nos environs n'avaient point trop souffert; mais dans la nuit de lundi à mardi un orage persistant s'est promené autour de nous et a occasionné des pertes sensibles sur divers points des communes environnantes ainsi on nous rapporte que chez M. Vadon près le pont d'Aiguilly cinq cent cinquante environ de bois allumés par la foudre ont été réduits en cendres, malgré tous les efforts faits pour en sauver quelque partie.

La foudre est tombée sur une ferme à Vougy et y a causé quelques dégâts.

Une ferme entre Saint-Haon et Saint-Haon-le-Vieux a été entièrement réduite en cendres, deux bœufs ont été tués sur le coup, on a pu néanmoins sauver le restant du bétail.

Des plongeurs de blé, des meules ont été brûlés ou enlevés et dispersés notamment à Mably à Fourneaux et à Villemontais.

Peu de personnes se souviennent d'un orage aussi épouvantable.

CHEMIN DE SAINT-ALBAN.

M. Reymond présente à la Commission départementale le résultat de l'enquête à laquelle M. Brossard et lui se sont livrés, le 21 juin, dans la commune de Saint-Alban, à propos du chemin dont le maire, le conseil municipal et une partie notable de la population sollicitent le classement.

M. Reymond expose verbalement les avantages qu'aurait, pour la commune en général, mais bien plus encore pour l'établissement des eaux minérales en particulier, l'ouverture de la voie dont il s'agit. Il constate, à l'aide de plans, que cette œuvre entraînerait, comme cela a lieu presque toujours en pareil cas un déplacement de la fortune mobilière du pays, et il explique que ce froissement des intérêts est pour une grande part dans l'opposition formulée par un certain nombre d'habitants.

Il ajoute:

« Si ces motifs d'intérêts particuliers eussent été seuls invoqués et que la commune eût justifié de ressources suffisantes, nous vous aurions proposé d'accueillir la demande de la majorité des habitants, car l'amélioration est incontestable, l'ensemble de la population en profiterait et ceux-là même qui se croient lésés finiraient par reconnaître que leur préjudice n'est qu'apparent ou momentané. »

« Mais les raisons fournies par la plupart des opposants que nous avons entendus sont d'un autre ordre et méritent d'être prises en considération. »

« Elles peuvent se résumer ainsi :

« La commune est endettée; elle aurait besoin de se relier à divers hameaux qui l'entourent, notamment aux Gonnauds; le manque de ressources s'y oppose. Le chemin réclamé est un chemin de luxe qui fait double emploi avec celui qui existe et profite surtout à l'établissement d'eaux minérales. Si les propriétaires de cet établissement veulent exécuter les travaux à leur frais, l'opposition cessera, sinon de la part de tous, au moins de la part du plus grand nombre. »

« Le premier point que nous avons dû examiner a donc été celui de l'état des finances de la commune. »

« La commune de Saint-Alban, dont la population s'élève à 600 âmes, est de création récente. Comme la plupart des agglomérations qui se sont peu trop hâtées d'arriver à l'autonomie, elle s'est trouvée immédiatement aux prises avec les difficultés financières. L'église, à la construction de laquelle les souscriptions particulières ont fourni un apport important, a néanmoins coûté à la commune 50,000 fr., sur lesquelles 25,000 sont encore dus. Pour arriver à rembourser cette somme en quinze années, comme on en a l'intention, on devra s'imposer extraordinairement de 40 centimes. »

« Saint-Alban ne possède ni maison d'école ni presbytère. »

« Les deux écoles, dont l'une contient 50 garçons et l'autre 30 filles, sont louées 500 fr. par an. »

« La cure est louée 200 fr. par la fabrique. « Le cimetière existe; mais les murs ont besoin d'être sur-élevés: leur hauteur actuelle est d'environ 1 mètre 30 centimètres. »

« En présence des charges qui apparaissent ainsi, il faudrait, pour autoriser la création d'un chemin dont le coût, déduction faite du montant des souscriptions et de la valeur des terrains s'élèvera à 15,000 fr., il faudrait ou que la nécessité absolue de ce chemin fut démontrée, ou que le bénéfice qu'en retirera la commune fut immédiat. »

« Or, la vue des plans indique que le chemin n'est pas indispensable, puisqu'il fera double emploi avec celui qui existe sur la rive gauche du ruisseau. »

« D'autre part, le bénéfice que peut en retirer la commune est nécessairement indirect; il est la conséquence du développement que pourra prendre l'industrie thermale. »

« Les représentants de cette industrie se bornent à offrir une somme de 1,000 fr. et à céder gratuitement les terrains nécessaires au nouveau chemin, à la condition que l'emplacement du chemin actuel leur sera rétrocédé. »

« Nous pensons que ces sacrifices ne sont pas en rapport avec les avantages que l'établissement doit retirer d'une desserte plus facile et de la régularisation, de l'embellissement de sa propriété. Et, comme la commune n'est pas en état d'exécuter par-elle-même les travaux, nous avons l'honneur de vous proposer de refuser l'approbation du chemin demandé. »

La Commission départementale approuve les conclusions du rapport.

Samedi, à midi, le tribunal correctionnel de Lyon a rendu son jugement dans l'affaire de la rue Grôlée qui avait, un moment, paru devoir prendre une importance politique exceptionnelle. Le jugement, dit une dépêche de l'Agence Havas, contient l'historique complet de la société de l'Alliance républicaine.

Il écarte le délit de société secrète et déclare certains prévenus coupables d'associations illicite. En vertu de la loi de 1834 modifiée par l'article 463 du code pénal, les condamnations suivantes ont été prononcées :

- Bouvard, 2 mois de prison et 50 fr. d'amende.
- Tournissoud, 15 jours de prison.
- Daudant, 15 jours de prison.
- Allard, 15 jours de prison.
- Labbei, 15 jours de prison.
- Peignoux, 15 jours de prison.
- Coutar, 15 jours de prison.
- Basset, 15 jours de prison.
- Roche, 15 jours de prison.
- Chassin, 100 fr. d'amende.
- Tous solidairement aux frais envers l'Etat.

Ont été renvoyés de la plainte : MM. Dolfus — Maret — Drivon — Pique — Brunet — Thomès — Alibert — Champenois — Blanc — Thimonnier — Serres — Rolland — Gandy — Roux.

Dans son éloquent plaidoyer pour les accusés de la rue Grôlée, M. Louis Mie, un avocat qui a le rare mérite d'être un orateur, a fait remarquer que la justice française, si soucieuse de la légalité quand il s'agit de poursuivre des démocrates coupables de se concerter pour la défense de la République, cesse de requérir l'application de la loi dès qu'il s'agit de sévir contre les ennemis les plus invétérés de la liberté, de la patrie.

Il semblerait qu'aux yeux de notre magistrature le délit de société secrète, si répréhensible quand il est commis pour maintenir les institutions républicaines, cesse de l'être quand il est commis pour les miner.

C'est ainsi que, comme l'a justement rappelé M. Louis Mie, les parquets se gardent bien d'appliquer la loi qui proscriit l'ordre des jésuites, et que, grâce à cette tolérance la France devient en ce moment le dernier repaire de toute la milice ultramontaine que M. de Bismark expulse en ce moment d'Allemagne.

Le régime actuel est plus indulgent pour l'Internationale noire que la monarchie de Louis XV et de Charles X.

AVIS AUX JEUNES MÉDECINS QUI DÉSIRENT SE FIXER A LA CAMPAGNE.

Il existe à X... chef-lieu de canton de l'arrondissement de Roanne, un médecin très-capable, mais très-pauvre, parce qu'il est assez riche pour se reposer et céder la place à un autre.

Si vous le priez de venir voir un malade, il a la précaution de ne point s'embarquer avant de s'être assuré si sa visite sera payée.

Si vous le trouvez à table le matin, il ne peut sortir que dans l'après-midi; si vous le trouvez au repas du soir, il vous répondra: *J'irai demain.*

La nuit il se dérange rarement et pour les riches seulement.

Si notre médecin n'a pas une santé florissante, ce n'est point par sa faute; mais il se dit malade lui-même et se plaint sans cesse: comme il est très-malade, il est permis de supposer qu'il est rongé par le ver solitaire.

Voici les commandements qu'il observe :

- 1 Avant ton repas tu ne bougeras;
- 2 Après déjeuner la sieste tu feras;
- 3 Tes fleurs avant tes malades visiteras;
- 4 La nuit point ne te dérangeras;
- 5 La prière du pauvre mépriseras;
- 6 Et ton seul caprice écouteras;
- 7 Pour le Riche à toute heure partiras;
- 8 Pour l'indigent invisible t'annonceras;
- 9 Ton intérêt à ton devoir préféreras;
- 10 Et par tes clients maudit tu seras.

Commandements qu'observe un médecin utile.

- 1 Zélé, patient, charitable te montreras;
- 2 La nuit comme le jour tu partiras;
- 3 Ton repas ou ton sommeil retarderas;
- 4 Le pauvre comme le riche soigneras;
- 5 Le devoir avant l'intérêt tu placeras;
- 6 Et de nombreux clients tu gagneras.

Le jeune médecin résolu de se conformer aux commandements du médecin utile, peu s'adresser au bureau du journal, on lui indiquera où il peut acquérir nombreuse clientèle et profit.

On lit dans le *Patriote*, *Moniteur républicain* du suffrage universel, l'avis suivant que nous nous empressons de reproduire :

Aux instituteurs français

Le *Patriote* offre une prime de 500 francs à l'instituteur français auteur du meilleur ouvrage sur la question suivante :

De la nécessité de l'instruction primaire gratuite, obligatoire et laïque pour les enfants des deux sexes.

Cette question devra être traitée d'une manière simple, claire et concise, la brochure étant destinée aux populations les moins éclairées.

Les manuscrits seront reçus au bureau du journal jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 1872, mais, pour être admis à concourir, l'auteur devra se renfermer dans les limites d'une brochure de 24 pages in-12, imprimée en caractères ordinaires.

Le *Patriote* se réserve de faire imprimer à ses frais le manuscrit jugé par lui digne du prix offert et de les faire distribuer gratuitement dans les campagnes.

Fanfare de Roanne.

Jeudi prochain, 22 août, à huit heures et demie du soir, la Fanfare de Roanne, sous la direction de M. Romedenne, exécutera, au kiosque des promenades, les morceaux suivants :

- 1<sup>o</sup> Ouverture du *Domino noir* AUBER.
- 2<sup>o</sup> Fantaisie sur *Il trovatore* VERDI.
- 3<sup>o</sup> *Polka de la Garde* BUOT.
- 4<sup>o</sup> *Mosaïque sur Zampa* HÉROLD.
- 5<sup>o</sup> *La Lisette de Béranger* pas redoublé

En cas de mauvais temps, l'exécution aurait lieu le lendemain.

De l'assemblée et de la dissolution.

Désavouée du pays, incapable de toute œuvre sérieuse, impuissante même à satisfaire les diverses convoitises qui s'agitent dans son sein, l'Assemblée n'a qu'une chose à faire: disparaître en bloc, car le renouvellement partiel, excellent en temps normal, ne saurait fournir une majorité assez forte ni assez puissante pour fonder le régime définitif de la République.

M. Lamy réduit à néant les allégations des adversaires de la dissolution, d'après lesquels cette mesure serait un péril au dedans et au dehors. Il démontre que le réveil de la démocratie et l'intervention de la Prusse ne sont à redouter que si l'obstination de l'Assemblée donne prétexte à des troubles.

Quant aux moyens d'arriver à la dissolution, voici celui que l'auteur indique lui-même: Par quel moyen peut-on obtenir la dissolution?

Il en est un trop connu de la nation française: la violence. Mais ce doit être notre gloire républicaine de répudier cette maxime factieuse et faible, de supporter dans les circonstances les plus critiques une Assemblée dont les titres sont contestables, de résoudre entre nous-mêmes le doute qui s'élève, et si faible que soit l'apparence de respecter en elle l'ombre de la loi. Tout homme qui songerait à la détruire par la force serait un attentat, non contre telles ou telles opinions dominantes dans la Chambre, mais contre la souveraineté même du pays.

Une seule autorité a mission pour dissoudre l'Assemblée, c'est l'Assemblée elle-même. Là est l'obstacle. Les corps politiques, pas plus que les individus, ne souscrivent à leur mort, et certains poussent à des degrés extraordinaires la faiblesse de vivre. La loi donne pourtant au peuple un moyen de faire prévaloir sa volonté, c'est le droit de pétition. Il est lent, mais, puisqu'il est seul, il faut le juger bon, et la force de l'instrument importe moins que la force de la volonté. Il a d'ailleurs une vertu particulière contre le Parlement actuel. Nombre de ses membres et de ses chefs employés en 1848 cette arme contre l'Assemblée constituante.

Par un mouvement spontané ce peuple a deviné le remède: de tous les points de la France des groupes isolés ont demandé, demandent la dissolution. Mais seul est puissant ce qui est ordonné. L'heure vient où tous ces efforts doivent procéder d'une impulsion commune. Les impôts sont votés, le traité avec la Prusse fait l'emprunt souscrit les travaux législatifs suspendus aucune préoccupation ne détourne désormais la France de cette grande affaire. Relevés de cette faction contre la monarchie à Versailles, les défenseurs, de la République peuvent porter partout où ils iront, le centre d'une agitation régulière et l'Assemblée pour trois mois séparée ne saurait élever de dignes contre le flot montant de la lassitude publique où elle doit s'engloutir. Que l'œuvre soit donc entreprise, que la presse porte sur ce point son effort, que des brochures claires et simples répandent la vérité dans les campagnes, que surtout la parole, ce levier de la démocratie, soulève et dirige le peuple.

Que nulle partie du sol ne soit laissée à elle-même, que les députés ne jugent pas leur département trop vaste pour leur zèle que les conseillers généraux rendent à leur canton en échange de l'honneur reçu ce signal service, que les hommes d'autorité prêtent à cette cause l'appui de leur expérience, que les nouveaux venus lui consacrent leurs premières ardeurs, que les villes où l'œuvre est plus facile l'activer, que partout où il y a des esprits à conquérir, jusque dans les villages les plus reculés, elle trouve des propagateurs. Les trois mois que l'Assemblée s'est donnée pour se reposer de ses fautes sont donnés au peuple pour la rendre incapable de fautes nouvelles. Elle s'est promis de reprendre à jour fixe son pouvoir, il faut qu'au rendez-vous elle trouve la volonté publique, et qu'un veto souverain barre le passage à l'usurpation.

Ce jour-là, comment les députés de chaque département voteraient-ils contre une mesure que leur département leur ordonne, comment l'Assemblée prolongerait-elle des pouvoirs que la nation lui retire? Une telle extrémité n'est pas à craindre, et malgré ses déclarations de toute-puissance, disparaîtra cette Assemblée qui est souveraine comme les empereurs romains étaient immortels.

Si la France fait ainsi, elle aura accompli un des actes les plus purs et les plus puissants qu'ait enregistrés l'histoire. Le passé est plein de la force du peuple: partout les pouvoirs qui se disaient éternels ont dressé, par leur chute même, un monument à ce vainqueur; mais quelque chose de plus grand et de plus inouï, c'est un peuple capable de contenir ses élans et ses colères, de condamner un gouvernement sans révolte, de signer tout entier la sentence, d'attendre que ce gouvernement l'exécute et de rester dans la légalité pour rentrer dans le droit.

L'auteur examine, en terminant, le cas où l'Assemblée s'obstinerait à se survivre et voudrait prolonger l'agonie légale du pays jusqu'au jour où, pour en sortir, il accepterait tout. Il montre aux partis monarchiques que, dans ce cas, ce ne serait pas eux qui bénéficieraient de ce dégoût et de cet abandon, et il les menace de ce jugement de l'histoire:

Trois fois la République française fut égorcée par un Bonaparte, avec la complicité des royalistes. A chaque coup d'Etat, la valeur du despote, mesura la valeur des complices qui l'aiderent et du peuple qui le subit.

Nous le répétons, la brochure de M. Lamy est une œuvre d'un rare mérite et d'un grand enseignement pratique. Elle ne saurait être trop lue ni trop méditée.

(Le National.)  
La brochure de M. Lamy est en vente à la librairie Dentu.

Extrait du Bulletin général de Thérapeutique. M. le docteur Ch. Masson, qui a largement expérimenté les onctions avec l'huile de marrons d'Inde...

L'ENTERMENT CIVIL FORCÉ

Les enterments civils sont indirectement encouragés par certains membres du clergé. Il va de soi que cet encouragement ne se fait pas de bonne grâce...

Une femme est morte à l'hospice de la Charité à la suite de couches; on réclama pour son inhumation l'intervention du prêtre attaché à l'établissement...

La défunte eût elle témoigné, même par une lettre, le désir d'être enterrée avec le concours d'un prêtre...

Sur qui, dans ce cas, tombent les railleries de certains journaux dits religieux??

le Progrès.

SUPERSTITIONS

Il est vrai qu'il n'existe qu'un moyen de détruire les vieilles superstitions c'est l'indifférence et la disette. En souffrant tous les cultes et n'en salariant aucun...

Quelles étaient ces vieilles superstitions dont parlait l'illustre historien et pour lesquelles il disait: Il est vrai qu'il n'existe qu'un moyen de les détruire?

Elles n'étaient autres que le son des cloches, les processions, et autres cérémonies extérieures du culte catholique...

Elles n'étaient autres que le son des cloches, les processions, et autres cérémonies extérieures du culte catholique...

Elles n'étaient autres que le son des cloches, les processions, et autres cérémonies extérieures du culte catholique...

Elles n'étaient autres que le son des cloches, les processions, et autres cérémonies extérieures du culte catholique...

Elles n'étaient autres que le son des cloches, les processions, et autres cérémonies extérieures du culte catholique...

Elles n'étaient autres que le son des cloches, les processions, et autres cérémonies extérieures du culte catholique...

Elles n'étaient autres que le son des cloches, les processions, et autres cérémonies extérieures du culte catholique...

raison de dix ou cinquante centimes pour un abonnement à la propagation de la Foi. L'indifférence existe donc, et ce fléau destructeur des religions...

Qu'est-ce qui étaye donc encore ces vieilles superstitions? C'est naturellement et tout d'abord le bénéfice qu'en retirent les uns et la distraction évangélique ou païenne qu'y prennent les autres?

A défaut d'instruction, qui permettent à leur intelligence une autre occupation, les dévots y trouvent un aliment, et les bonnes âmes ignorantes croient remplir une obligation...

Donc si l'indifférence existe, la disette n'existe pas. Et voilà pourquoi ces vieilles superstitions, ainsi les qualifie l'illustre historien...

Et voilà pourquoi ces vieilles superstitions, ainsi les qualifie l'illustre historien, existent toujours, et voilà pourquoi l'influence cléricale pèse aujourd'hui d'un poids aussi fort sur nos destinées.

Si les gouvernements, qui se sont succédés en France depuis le directoire jusqu'à nos jours, y compris la république provisoire...

Si les gouvernements, qui se sont succédés en France depuis le directoire jusqu'à nos jours, y compris la république provisoire...

Si les gouvernements, qui se sont succédés en France depuis le directoire jusqu'à nos jours, y compris la république provisoire...

Si les gouvernements, qui se sont succédés en France depuis le directoire jusqu'à nos jours, y compris la république provisoire...

Si les gouvernements, qui se sont succédés en France depuis le directoire jusqu'à nos jours, y compris la république provisoire...

Si les gouvernements, qui se sont succédés en France depuis le directoire jusqu'à nos jours, y compris la république provisoire...

Si les gouvernements, qui se sont succédés en France depuis le directoire jusqu'à nos jours, y compris la république provisoire...

Si les gouvernements, qui se sont succédés en France depuis le directoire jusqu'à nos jours, y compris la république provisoire...

Si les gouvernements, qui se sont succédés en France depuis le directoire jusqu'à nos jours, y compris la république provisoire...

Si les gouvernements, qui se sont succédés en France depuis le directoire jusqu'à nos jours, y compris la république provisoire...

Si les gouvernements, qui se sont succédés en France depuis le directoire jusqu'à nos jours, y compris la république provisoire...

Si les gouvernements, qui se sont succédés en France depuis le directoire jusqu'à nos jours, y compris la république provisoire...

Si les gouvernements, qui se sont succédés en France depuis le directoire jusqu'à nos jours, y compris la république provisoire...

Si les gouvernements, qui se sont succédés en France depuis le directoire jusqu'à nos jours, y compris la république provisoire...

Si les gouvernements, qui se sont succédés en France depuis le directoire jusqu'à nos jours, y compris la république provisoire...

Si les gouvernements, qui se sont succédés en France depuis le directoire jusqu'à nos jours, y compris la république provisoire...

taires, puisque encore dans nos campagnes, on croit nécessaire de savoir lire seulement pour apprendre le catéchisme.

Doit-on espérer aujourd'hui que l'historien se souviendra de ce qu'il a écrit sur les hommes de la convention, sur leurs actes et leurs lois?

Un journal hebdomadaire, le patriote, Moniteur républicain du suffrage universel, (précédemment annoncé sous le titre de la République), vient de se créer.

Ce journal, publié avec l'adhésion et l'appui de nombreux députés de la gauche, de la société d'instruction républicaine, et de la société générale d'Alsace-Lorraine...

Chaque numéro sera de huit pages. Une table des matières et une couverture envoyées chaque année aux souscripteurs...

Chaque numéro sera de huit pages. Une table des matières et une couverture envoyées chaque année aux souscripteurs...

Chaque numéro sera de huit pages. Une table des matières et une couverture envoyées chaque année aux souscripteurs...

Chaque numéro sera de huit pages. Une table des matières et une couverture envoyées chaque année aux souscripteurs...

Chaque numéro sera de huit pages. Une table des matières et une couverture envoyées chaque année aux souscripteurs...

Chaque numéro sera de huit pages. Une table des matières et une couverture envoyées chaque année aux souscripteurs...

Chaque numéro sera de huit pages. Une table des matières et une couverture envoyées chaque année aux souscripteurs...

Chaque numéro sera de huit pages. Une table des matières et une couverture envoyées chaque année aux souscripteurs...

Chaque numéro sera de huit pages. Une table des matières et une couverture envoyées chaque année aux souscripteurs...

Chaque numéro sera de huit pages. Une table des matières et une couverture envoyées chaque année aux souscripteurs...

Chaque numéro sera de huit pages. Une table des matières et une couverture envoyées chaque année aux souscripteurs...

Chaque numéro sera de huit pages. Une table des matières et une couverture envoyées chaque année aux souscripteurs...

Chaque numéro sera de huit pages. Une table des matières et une couverture envoyées chaque année aux souscripteurs...

Chaque numéro sera de huit pages. Une table des matières et une couverture envoyées chaque année aux souscripteurs...

Chaque numéro sera de huit pages. Une table des matières et une couverture envoyées chaque année aux souscripteurs...

Chaque numéro sera de huit pages. Une table des matières et une couverture envoyées chaque année aux souscripteurs...

Chaque numéro sera de huit pages. Une table des matières et une couverture envoyées chaque année aux souscripteurs...

Chaque numéro sera de huit pages. Une table des matières et une couverture envoyées chaque année aux souscripteurs...

Chaque numéro sera de huit pages. Une table des matières et une couverture envoyées chaque année aux souscripteurs...

Chaque numéro sera de huit pages. Une table des matières et une couverture envoyées chaque année aux souscripteurs...

Chaque numéro sera de huit pages. Une table des matières et une couverture envoyées chaque année aux souscripteurs...

Chaque numéro sera de huit pages. Une table des matières et une couverture envoyées chaque année aux souscripteurs...

Chaque numéro sera de huit pages. Une table des matières et une couverture envoyées chaque année aux souscripteurs...

Chaque numéro sera de huit pages. Une table des matières et une couverture envoyées chaque année aux souscripteurs...

Chaque numéro sera de huit pages. Une table des matières et une couverture envoyées chaque année aux souscripteurs...

Chaque numéro sera de huit pages. Une table des matières et une couverture envoyées chaque année aux souscripteurs...

Chaque numéro sera de huit pages. Une table des matières et une couverture envoyées chaque année aux souscripteurs...

Chaque numéro sera de huit pages. Une table des matières et une couverture envoyées chaque année aux souscripteurs...

Chaque numéro sera de huit pages. Une table des matières et une couverture envoyées chaque année aux souscripteurs...

Chaque numéro sera de huit pages. Une table des matières et une couverture envoyées chaque année aux souscripteurs...

Chaque numéro sera de huit pages. Une table des matières et une couverture envoyées chaque année aux souscripteurs...

Chaque numéro sera de huit pages. Une table des matières et une couverture envoyées chaque année aux souscripteurs...

Chaque numéro sera de huit pages. Une table des matières et une couverture envoyées chaque année aux souscripteurs...

Décès (11). 4 enfant présenté sans vie. — Randon Joseph, 74 ans, rentier, époux de Dumas Antoinette. — Corré Jeanne-Marie, 18 mois. — Fougère Louise, 65 ans, épouse de Bost Pierre, maçon. — Charguerand Claudine, 18 mois. — Verrier Jeanne-Claudine, 7 mois. — Chabat Victoire, 16 mois. — Gaille Jean, 52 ans, tisseur, époux de Vallas Jeanne. — Peyssonieux Etienne, 2 mois. — Falhe Etienne, 15 mois. — Pillon Agathe, 38 ans, épouse de Perrin Denis, fabricant de navettes.

Table with 3 columns: MERCURIALE, St-Pourçain, Roanne. Rows include Froment, Seigle, Avoine, Haricots, Farine, Pain blanc, etc.

Pour tout ce qui doit être signé Le gérant, V. CARTAY. Roanne, imprimerie Vignal et Cie.

HUILE D'OLIVES DE NICE. M. Félix AUDEMARD propriétaire à Nice, offre aux consommateurs, ses huiles d'olives de premier choix et garanties pures.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE BANQUE DE CRÉDIT ET D'ÉMISSION (ANONYME) 57, Rue Taillout, à Paris. Opérations de Bourse au comptant et à terme.

ON DEMANDE UN ASSOCIÉ POUR UN COMMERCE DE VINS EN GROS LIQUEURS ET SPIRITUEUX. Avec apport de quinze à vingt mille francs.

A AFFERMER DE SUITE UN VASTE CLOS POUR JARDINAGE. Situé lieu de Varennes, près Roanne. Ayant nombreux arbres fruitiers.

A LOUER PROCHAINEMENT L'HOTEL DU CENTRE ET SES DÉPENDANCES. Situé rue des Bourrassières, à Roanne. Cet établissement sera loué soit comme Hôtel, soit comme Magasin.

MATONS DE CHANVRE POUR LA PÊCHE FAITS SUR COMMANDE à l'huilerie du Coteau. On trouvera à l'imprimerie VIGNAL et Cie, place de l'Hôtel-de-Ville, des Registres de Logeurs, ainsi que, les imprimés nécessaires aux Remplacements militaires.

AGENCE DE PUBLICITÉ J. MALIGNON, 14, rue Tupin, à Lyon. AFFICHAGE GÉNÉRAL Ville, banlieue et toute la France. ÉDITEUR DE L'INDICATEUR DES RUES DE LYON ET DE LA BANLIEUE.

A LOUER DE SUITE VASTE MAGASIN Et dépendances. Situé rue Neuve-des-Bourrassières, 12. S'adresser à M. de Rollat-Pochain, propriétaire, ou à M. Balouzet-Déchaux.

NOUVELLE IMPRIMERIE LITHOGRAPHIQUE DE COMMERCE ET DE LUXE. A. CHAMPROMIS Rue Bel-Air, 26 ROANNE.

A Louer à la Toussaint VASTE EMPLACEMENT Impasse de la Sous-Préfecture MAISON DÉCHAVANNE S'adresser, rue Traversière, 18 148

A VENDRE UNE CHIENNE DE CHASSE AGÉE DE 3 ANS, PETITE TAILLE S'adresser à M. Cuttier, à Crozet-la-Pacaudière. 171

CLASSE 1871 Assurances et Remplacements militaires MAISON LAFOND A Villefranche, rue Roland, 23 et 25. La maison Lafond a l'honneur de prévenir les pères de famille que son seul représentant à Roanne et pour tout l'arrondissement, est M. GARIN aux Promenades près la gare. 170

EMPRUNT 1872 PARIS-JOURNAL qui ne coûte que 40 fr. au lieu de 64 fr. contient chaque jour un BULLETIN FINANCIER qui jouit d'une grande et juste réputation et chaque semaine une Revue de la Bourse qui fait autorité dans le monde des affaires. Il tient lieu ainsi d'un JOURNAL FINANCIER qui, honnêtement fait, ne peut pas coûter moins de 8 à 10 fr., et son prix se trouve par là ramené à 30 fr. environ. Bureaux: 2, rue Favart, Paris. 169

Plus de Mercure!! Les Dragées Balsamiques, toniques et dépuratives sont infaillibles, contre les maladies secrètes des deux sexes, récentes ou chroniques, écoulements les plus invétérés, rebelles à tous traitements. Maladies de Vessies, incontinence, ou rétention d'urine. Traitement sans privation, ni régime. Note explicative. La boîte: 2 fr. 90. Envoi franco, contre timbre-poste, retour du courrier. Seul dépôt: Toulouse, pharmacie Ducor, rue Matabiau, 68.

A VENDRE OU A LOUER UNE GRANDE MAISON Située rue St Jean 63, en face de la rue BEL-AIR. APPARTEMENT BOURGEOIS COMPLET Vastes Magasins. — Cours. — Ecuries. — Remises. S'adresser pour traiter au docteur COUTARET, rue de la Gare, à Roanne. 142

PHOTOGRAPHIE ARTISTIQUE JACQUES GARCIN DIRECTEUR OPÈRE LUI-MÊME 41, rue de Lyon, 41 Ci-devant rue Impériale Lyon 93

RENAISON-SOURCES-CHANTERET EAUX MINÉRALES NATURELLES APÉRITIVES, TONIQUES, DURÉTIQUES, FORTIFIANTES, DIGESTIVES, STIMULANTES. Les supérieures de toutes les eaux de table fraîches; des plus gazeuses et d'une limpidité parfaite. Mêlées avec le vin, qu'elles ne décomposent pas, avec les liqueurs, les sirops, elles leur communiquent un goût piquant et agréable. Elles sont hygiéniques, rafraîchissantes et des plus salutaires. EAUX ET LIMONADES GAZEUSES Elle s'obtiennent avec le gaz naturel qui se dégage des sources minérales et avec l'eau si pure de la vallée de Rensaison, elles ont une supériorité incontestable sur toutes les eaux et limonades fabriquées avec du gaz artificiel. M. J. Coutandier, contre-maître à St-Alban pendant 12 ans de 1860 à 1874 dirige aujourd'hui l'exploitation des sources Chanteret à Rensaison. GOUTEZ, COMPAREZ Les eaux et limonades gazeuses de nos sources aux eaux et limonades des sources similaires. AVIS Tous les produits sortant de notre maison portent sur l'étiquette et sur les bouchons RENAISON-SOURCES-CHANTERET ADMINISTRATION ET ENTREPOT, RUE NATIONALE, 82, ROANNE 90

AUX ORATEURS, AUX ARTISTES L'ACCORDEUR DU LARYNX BAUME D'ERYSIMUM IODÉ SOMMÉ le meilleur spécifique contre les affections des voies respiratoires, enrouement, aphonie, toux, phthisie laryngée ou pulmonaire. CIGARETTES SOMMÉ AU GOUDRON, idem. Dragées SOMMÉ au baume d'erysimum iodé. PHARMACIE SOMMÉ, 1, RUE NOLLET, PARIS

PLUS DE HERNIES Guérison radicale des Hernies et Descentes Méthode de feu P<sup>r</sup> Simon. (Notice envoyée gratis à ceux qui la demandent.) Ecrire franco à M. Mign. Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succ<sup>r</sup>, seul et unique élève de P<sup>r</sup> Simon, ou à la P<sup>h</sup>e Briand, aux Herbiers (Vendée).